



Règles du Statut d'Amateur

1 Objet des Règles

Le golf amateur, une tradition bien ancrée dans le jeu du golf, possède une longue histoire de compétitions strictement réservées aux golfeurs et golfeuses amateurs. Les Règles du Statut d'Amateur définissent qui est éligible pour jouer de telles compétitions en tant que golfeur amateur. Le golf est en grande partie auto-réglementé et, dans le but de protéger l'intégrité du jeu et de minimiser la pression exercée sur les Règles du golf et les Règles de gestion des handicaps, les Règles du Statut d'Amateur limitent la nature et la valeur des prix qu'un golfeur amateur a le droit d'accepter suite à ses performances lors d'une compétition.

2 Golfeur Amateur

Tous les golfeurs sont amateurs sauf s'ils :

- Acceptent un prix non autorisé selon la Règle 3 : Prix,
- Jouent dans une compétition de golf en tant que professionnel,
- Acceptent une rémunération ou une compensation pour enseigner le golf d'une façon non autorisée selon la Règle 4 : Enseignement,
- Sont employés (y compris comme travailleur indépendant) d'un club de golf ou d'un terrain d'entraînement en tant que professionnel, ou
- Sont membres d'une association de golfeurs professionnels.

Un amateur qui entreprend l'une quelconque des actions ci-dessus devient un non-amateur et le demeure aussi longtemps qu'il n'est pas réintégré au statut d'amateur (voir Règle 5 : Réintégration au statut d'amateur).

3 Prix

3a Compétitions en brut

Un amateur jouant dans une compétition en brut est autorisé à accepter n'importe quel prix, y compris monétaire, jusqu'à une limite de 700 £ (850 €) par compétition, à moins que l'instance dirigeante nationale n'ait fixé une limite inférieure. Pour l'application de ces Règles, une compétition en brut est une compétition qui ne comporte aucune formule de score net pour quelque partie que ce soit de la compétition. De plus les handicaps ne doivent pas être utilisés pour répartir les joueurs entre différentes catégories en brut. Toute compétition qui n'est pas une compétition en brut est une compétition en net.

3b Compétitions en net

Un amateur jouant dans une compétition en net n'est pas autorisé à accepter des prix monétaires, mais peut accepter n'importe quel autre prix jusqu'à une valeur limite de 700 £ (850 €), par compétition, à moins que l'instance dirigeante nationale n'ait fixé une limite inférieure.

4 Enseignement

L'enseignement signifie enseigner la mécanique d'un swing de golf et comment frapper une balle de golf. Les Règles du Statut d'Amateur ne s'appliquent pas à d'autres formes d'enseignement ou d'entraînement (par exemple, la condition physique et les aspects psychologiques du jeu).

Un amateur qui accepte une rémunération ou une compensation en contrepartie d'un enseignement, y compris dans le cadre d'une activité salariée, devient un non-amateur.

Mais, un amateur peut accepter un paiement ou une compensation en contrepartie d'un enseignement dans les circonstances suivantes :

- Dans le cadre d'un programme qui a été approuvé au préalable par l'instance dirigeante nationale.
- En tant qu'employé d'une école, d'un collège ou d'un camp, pourvu que le temps consacré à l'enseignement représente moins de 50% du temps consacré à l'ensemble des fonctions exercées en tant qu'employé.
- Lorsque l'enseignement est donné par écrit ou en ligne, et ne s'adresse pas à une personne ou à un groupe spécifiques.

5 Réintégration au Statut d'Amateur

Un non-amateur peut être réintégré au Statut d'Amateur par l'instance dirigeante nationale compétente.

Chaque instance dirigeante nationale est seule habilitée à :

- réintégrer un non-amateur,
- exiger une période d'attente avant la réintégration, ou
- refuser la réintégration.

La décision de réintégration de l'instance dirigeante nationale est définitive, sous réserve de toute procédure d'appel établie par cette même instance.

6 Application des Règles

Le R&A et l'USGA sont les instances dirigeantes pour les Règles du Statut d'Amateur et se réservent le droit, à tout moment, de modifier les Règles ainsi que d'édicter ou modifier des interprétations de ces Règles. En France la Fédération Française de golf est l'instance dirigeante nationale responsable pour administrer et appliquer les Règles du Statut d'Amateur dans sa zone de compétence, y compris pour des situations se produisant dans une autre zone mais impliquant une ou des personnes qui relèvent de son autorité. En cas d'incertitude ou de doute quant à l'application des Règles, y compris pour déterminer si une personne est un amateur ou un non-amateur, l'instance dirigeante nationale a le pouvoir de prendre une décision finale, mais elle peut également saisir le R&A avant de prendre une décision. La décision de l'instance dirigeante nationale concernant l'application des Règles est définitive, sous réserve de toute procédure d'appel établie par cette même instance.